

Rencontre	12e RDV des OBV
Date	17 février 2012
Endroit	Manoir Saint-Castin, Lac-Beauport, Salle St-Castin A
Administrateurs présents	Jean-Paul Raïche, président Daniel Desgagné, 1er vice-président Aliine Gagnon, 2e vice-présidente Bernard Lacroix, secrétaire-trésorier Jean Landry, administrateur Marc Fafard, administrateur Sylvain Michon, administrateur Anselme Gagné, administrateur
Personnes ressources	Marie-Claude Leclerc, directrice générale Antoine Verville, directeur général adjoint Marie-Hélène Gendron, chargée de projets services Caroline Gagné, chargée des communications Emmanuelle Bouchard-Bastien, chargé de projets Opération Bleu Vert Guillaume Bourget, Chargé de projets PDE

1. Ouverture de la rencontre

Antoine Verville explique le déroulement de la journée.

Marie-Claude Leclerc présente l'équipe du ROBVQ.

Jean-Paul Raïche présente les membres du conseil d'administration.

2. Mot d'ouverture de Marcel Gaucher, Directeur des politiques de l'eau, MDDEP.

Se référer à la présentation de Monsieur Gaucher «Modernisation de la gouvernance de l'eau au Québec». On y traite de plus sur l'entente St-Laurent/Grands-Lacs de son règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau portant sur l'interdiction d'exporter l'eau du St-Laurent et de la dériver (le règlement sur certaines autorisations est aussi évoqué). Le rapport quinquennal que le MDDEP se doit désormais de produire sur les ressources en eau du Québec est aussi abordé. La première publication est due pour 2014 et il est souligné que le ROBVQ agira à titre de partenaire privilégié dans ce dossier.

Au sujet des PDE, il est mentionné que le ministère travaille à trouver une façon plus légère de les approuver. Monsieur précise aussi qu'il aura besoin du soutien des OBV pour élaborer un argumentaire en ce qui a trait au financement.

3. Présentation «Le Plan d'action St-Laurent 2011-2026»

Andrée-Anne Labrecque, Coordonnatrice de la GISEL fait sa présentation. Elle souligne aussi que le programme conjoint permettra de réaliser des actions qui ne seraient pas faites autrement.

Période de questions :

- L'OBV aura-t-il un siège sur les TCR ?

Rép. : Oui

- Que fait-on dans un cas comme le Lac St-Pierre qui touche à 8 OBV ?

Rép. : Chaque table devra établir ses modalités de fonctionnement.

- M. Gaucher : Il n'y a pas d'inquiétudes à avoir du fait que les instances en charge des tables puissent avoir une influence sur les décisions, le financement alloué vise justement un processus de concertation de tous les acteurs concernés.

4. Présentation de Benoît Limoge, Coordonnateur à la biodiversité, Direction du patrimoine écologique et des parcs MDDEP Comment les économistes pourraient sauver les écologistes? Une conférence d'introduction sur la biodiversité et les services écologiques

Monsieur Limoge fait sa présentation. De plus, il souligne que le PDE pourrait être un bon moyen pour identifier les services écologiques, que certains de ceux-ci, ainsi que leur utilités peuvent être présentés aux décideurs afin de favoriser leur prise en compte dans les projets de développement et d'aménagement du territoire. Par exemple, la perte d'un milieu humide peut signifier des coûts supplémentaires en assainissement des eaux par la suite.

Période de questions:

- Si on prend l'exemple des aboiteaux dans le Bas St-Laurent, est-il possible d'obtenir des outils démontrant la valeur des services écologiques de la part du ministère ?

Rép. : Nous n'en sommes pas rendu là, mais il est déjà possible pour chacun de dresser une évaluation des pour et des contre de chaque projet.

5. Présentation sur les concepts liés à la valeur de l'eau de Amaury Tilmant, Professeur, Département de génie civil et de génie des eaux, ULaval.

Monsieur Tilmant fait sa présentation.

Période de question:

- Est-il possible d'évaluer la valeur d'un usage perdu ?

Rép.: Certains logiciels permettent effectivement une valeur économique aux usages (se référer à la présentation pour des liens vers les logiciels en question).

- Comment évaluer la valeur de l'eau qu'une industrie intègre dans sa production ?
Rép.: Exemple de l'agriculture irriguée (méthode de l'imputation résiduelle) pour laquelle on soustrait tous les autres intrants et puis le reste va à l'eau.
- Le vrai terme de la valeur de l'eau devrait-il vraiment être valeur «économique» étant donné que ce terme n'intègre pas tous les aspects sociaux ?

6. Présentation de David Godin, Étudiant en économie, Direction de l'analyse et des instruments économiques, MDDEP sur «La monétarisation des services écologiques liés à l'eau : Synthèse de cinq études réalisées au Québec».

David Godin fait sa présentation.

Période de questions :

- Y-a-t-il des méthodes plus faciles que la méthode contingente ?
Rép.: Il existe une façon de limiter les biais
- En effet, le montant qui en ressort apparaît très hypothétique...

7. Présentation de Martin Joly, Coordonnateur, Équipe Aménagement durable et conventions, Direction du patrimoine écologique et des parcs, MDDEP «La conservation des milieux humides par le design: Innover pour le maintien de la biodiversité».

Monsieur Joly fait sa présentation. Il souligne d'ailleurs que les OBV peuvent aider à l'identification des territoires d'intérêts (diversité écologique) par le biais du PDe afin que ceux-ci soient inscrits dans les SAD.

Période de questions:

- Dans quelle mesure le manque de savoir-faire des promoteurs est un frein à la conservation des milieux humides
Rép.: Il y a de plus en plus d'ouverture de la part des promoteurs en ce sens, mais les exigences du MDDEP devraient être mieux expliquées.
- Quand est-il de la politique sur la protection des milieux humides ?
Rép.: La politique viendra, mais il ne s'agira pas d'un cadre stricte que la politique de protection des rives et du littoral. Pour le suivi des pertes, ça prendra la cartographie détaillée (suivi plus facile par la suite).
- Est-ce que ce serait possible de développer une certification pour les designer ?
Rép.: Ça existe effectivement en Ontario.
- Quand est-il de la fragmentation des autres types de milieux ?
Rép.: Je pense que le travail sur les milieux humides servira également aux autres types de milieux puisque ça amène aussi à avoir une réflexion plus générale sur l'aménagement du territoire.
- Que faire lorsque certains promoteurs font des demandes auprès des OBV pour des projets de compensation en croyant que ceux-ci disposeraient d'une «banque de projets» ?

Rép.: Les mécanismes de mise en oeuvre de ce type ne sont pas encore mis en place. Il faudrait voir plutôt auprès des ONG, ils sont souvent au courant. Les MRC sont aussi des incontournables. D'ailleurs il pourrait être intéressant de les intégrer dans les PDE comme enjeux identifiés, ce serait pertinent pour nous.

- Est-ce que le MDDEP pourrait former une personne par OBV pour faire le lien milieux humides/MRC/municipalités ?

Rép.: Oui ce serait un grand plaisir d'offrir des formation aux OBV.

8. Présentation de Jean-Marc Lachance, Directeur régional, Centre de contrôle environnemental de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, MDDEP sur la «Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer l'aspect et la Mise en oeuvre des nouvelles dispositions législatives».

Monsieur Lachance fait sa présentation.